

## RÉUNION DE BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'an deux mille vingt quatre, le neuf janvier , à 18 h 00, les membres du Bureau légalement convoqués le vingt-neuf décembre 2023, se sont réunis à BAIN-DE-BRETAGNE, sous la présidence de M. MINIER Vincent.

**Nombre de membres en exercice : 20**

**Nombre de membres présents : 15**

**Nombre de membre représenté : 1 (M. MARTIN a donné pouvoir à Mme ROUX)**

**Nombre de votants : 16**

### **Étaient présents :**

MM. MINIER, MELLET, SOLLIER, BERTON, GOHIER, LE GUEHENNEC, ROUX, ALLAIN, BRIZARD, BERTIN, ROGER, GAUDICHON, BRULLE, HAMON, LASSALLE .

### **Excusés :**

MM. DREAN, GENDROT, PILARD, MARTIN (représenté) , LERMITE .

**M. MELLET a été élu secrétaire de séance.**

---

## **Objet de la décision n° 1 / 2024 : Autorisation lancement du marché « Mobilier de seconde vie pour la future Maison de jeunesse et du numérique »**

La maison de jeunesse est en cours de construction et devrait être livrée fin octobre 2024.

Une réflexion est née quant à l'ameublement de cet équipement en adéquation avec la loi AGECE, l'implication de BpLC dans le programme Territoire économe en ressources et le PCAET récemment adopté par le Conseil communautaire.

Ainsi, a émergé le projet de meubler cet équipement en mobilier exclusivement de seconde vie .

Les services ont réalisé un travail pour récupérer un maximum de biens mobiliers du patrimoine de BpLC ( essentiellement issus de l'ancien siège).

Cependant, ce stock disponible ne pourra satisfaire entièrement à l'ameublement de l'équipement.

C'est pourquoi, il est proposé de lancer un appel d'offre novateur pour acquérir et valoriser du mobilier issu du réemploi, reconditionné ou surcyclé (« Upcycling »).

Afin de vérifier la faisabilité de lancer un marché de mobilier exclusivement de seconde vie, une réunion de « sourcing » a permis, en octobre 2023, de rencontrer multiples fournisseurs ou acteurs spécialisés dans du mobilier professionnel de seconde vie et en lien avec l'économie sociale et solidaire ou l'insertion.

Ce marché a été construit de manière collaborative entre les services. Il est porté de façon collégiale par le pôle services à la population, le service économie via le programme territoire économe en ressources et le service marché.

### Composition du marché

Le marché est composé de 10 lots :

1 -chaises de bureau ergonomiques

2 -mobilier d'extérieur

3 -mobilier du SIJ

4 -mobilier de l'espace jeunes

5 -mobilier du Fab lab

6 -mobilier de l'espace public numérique

7 -mobilier de l'étage administratif

8 -valorisation de mobilier de seconde vie avec animations d'ateliers

9 -mobilier, ustensiles, vaisselle et petits appareils électriques de cuisine

10 -électroménager

Calendrier de la consultation

-date de mise en ligne : 15/01/2024

-remise des plis : 29/02/2024 à midi

-date de décision : Bureau du 02/04/2024

-notification : courant avril 2024

critères d'attribution :

<b>Prix</b>		<b>35 points</b>
<b>Technique</b>		<b>35 points</b>
<i>sous-critère</i>	<i>adéquation au besoin défini au CCTP notamment par des retours d'expérience via le mémoire technique</i>	12
<i>sous-critère</i>	<i>solidité et compatibilité du mobilier avec les obligations ERP</i>	11
<i>sous-critère</i>	<i>meuble de seconde vie ou meuble fabriqué avec des matériaux de récupération ou réemploi</i>	12
<b>Environnemental et social</b>		<b>30 points</b>
<i>sous-critère</i>	<i>Engagement de la structure dans le domaine de l'ESS et ou dans l'insertion</i>	15
<i>sous-critère</i>	<i>Actions en 2022 menées par la structure en faveur de l'environnement</i>	15
<b>TOTAL</b>		<b>100 points</b>

Le marché est estimé aux alentours de 75 000 €.

Le Bureau est destinataire des pièces du marché pour avis éclairé.

Le Bureau est compétent, par délégation du Conseil communautaire du 19 octobre 2021, pour décider du lancement et de l'attribution des marchés entre 70 000 € et 150 000 € HT.

**Aussi, il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le président à lancer la consultation.**

## DÉCISION

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 octobre 2021 portant délégation au Bureau communautaire ,

Considérant que les crédits budgétaires liés à cette opération sont inscrits aux restes à réaliser 2023 sur le BP 2024,

Après en avoir délibéré,

le Bureau à l'unanimité

- autorise le président à lancer la consultation « **Mobilier de seconde vie pour la future Maison de jeunesse et du numérique** ».

A été prise, lors de la séance du Bureau communautaire du 09 janvier 2024 , la décision n° 1 / 2024.

Affiché le 10/01/2024